

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 09 JUILLET 2009**

**Délibération  
n° 2009.07.162**

**ORU Basseau Grande  
Garenne - convention  
pluriannuelle relative  
à l'opération de  
renouvellement  
urbain du Grand  
Angoulême :  
avenant n°1**

**LE NEUF JUILLET DEUX MILLE NEUF à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **03 juillet 2009**

**Secrétaire de séance** : François ELIE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Bernard CAVY, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DEZIER, Robert DUMAS-CHAUMETTE, François ELIE, Maurice FOUGERE, Nadine GUILLET, Maurice HARDY, Michèle ITANT, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Rachid RAHMANI à Simon DEFORGE

**Excusé(s)** :

Brigitte BAPTISTE, Michel GERMANEAU, Laurent PESLERBE

**Excusé(s) représenté(s)** :

Catherine DESCHAMPS par Maurice HARDY, Jacques DUBREUIL par Bernard CAVY, Guy ETIENNE par Michèle ITANT, Jean-Pierre GRAND par Robert DUMAS-CHAUMETTE

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE /  
RENOUVELLEMENT URBAIN

Rapporteur : **Monsieur BESSE**

**ORU BASSEAU GRANDE GARENNE - CONVENTION PLURIANNUELLE RELATIVE A  
L'OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU GRAND ANGOULEME : AVENANT N°1**

Vu la délibération n°87 du 20 mars 2002, approuvant la Convention Territoriale du Contrat de Ville du Grand Angoulême ;

Vu la délibération n° 218 du 7 juillet 2005, approuvant la participation financière globale de la ComAGA sur le projet de rénovation urbaine du Grand Angoulême, notamment du quartier de Ma Campagne, ainsi que sa répartition sur les différents volets,

Vu la délibération n° 304 du 29 septembre 2005, approuvant la participation financière globale de la ComAGA sur le projet de rénovation urbaine du Grand Angoulême, notamment du quartier de Ma Campagne, ainsi que sa répartition sur les différents volets, et autorisant le Président à signer la convention pluriannuelle,

Vu la délibération n°485 du 20 décembre 2007 approuvant la participation financière globale de la ComAGA sur le projet de rénovation urbaine du Grand Angoulême, notamment des quartiers de Basseau Grande Garenne et de Champ de Manœuvre à Soyaux, ainsi que sa répartition sur les différents volets et approuvant l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle relative à l'opération de renouvellement urbain du Grand Angoulême,

Vu la délibération n°12 du 5 février 2009, approuvant les avenants aux trois opérations de renouvellement urbain de l'agglomération,

Suite aux remarques de l'ANRU, le projet d'avenant n°1 à la convention de Basseau Grande Garenne modifie à la convention initiale :

➤ L'opération de Ma Campagne ne conduisant pas à la réalisation du projet de la Maison pour Grandir, l'ANRU a autorisé la ventilation des sommes prévues (492 090 €) ainsi que les participations non consommées sur les aménagements du boulevard Jean Moulin (100 800 €) sur des opérations de Basseau Grande Garenne dont les coûts ont été revus. Ces éléments ne conduisent pas à la signature d'un nouvel avenant par la ComAGA pour Ma Campagne.

➤ Par ailleurs, après la visite et l'accord de l'ANRU, le regroupement en un équipement socioculturel et sportif multi-sites de Basseau des équipements suivants : Bâtiment Acaiq (B EQ1) ; pôle sportif, salle d'évolution (B EQ4) ; salle conviviale réhabilitée (B EQ5) ainsi que la construction du centre social à la Grande Garenne (G EQ6) à l'extrémité est de la rue Saint Exupéry afin de créer une centralité entre cet équipement et le centre commercial reconstruit ont été validés.

Une étude de programmation pour les deux équipements a également été retenue.

Ainsi le pôle Petite Enfance dont le montant sera de 2 400 000 € ; la passerelle circulation douce (BG-CV5) prévue à 805 180 € et la démolition du gymnase 120 000 € vont pouvoir bénéficier du refléchage des crédits de Ma Campagne.

La proposition présentée par la ville le 2 juin et acceptée par L'ANRU conduirait aux évolutions des lignes suivantes qui deviennent :

| libellé de l'opération                                    | Maître d'ouvrage | Base de financement prévisionnel | Subv ANRU          | Taux de subvention ANRU | ANRU Année de démarrage         |
|---|------------------|----------------------------------|--------------------|-------------------------|---------------------------------|
| Programmation équipement multisite                        | Ville            | 95 000 €                         | 43 210 €           | 45%                     | 2009-2                          |
| Équipement socio-culturel et pôle sportif Basseau BEQ1    | Ville            | 2 007 956 €                      | 757 859 €          | 38%                     | 2010 – 2ème semestre            |
| Équipement socio-culturel Grande Garenne GEQ6             | Ville            | 3 161 436 €                      | 1 580 718 €        | 50%                     | 2011 – 1 <sup>er</sup> semestre |
| Urbaniste conseil et études urbaines par secteur          | Ville            | 300 000 €                        | 75 000 €           | 25%                     | 2008 – 1 <sup>er</sup> semestre |
| Étude urbaine complémentaire (paysagère et loi sur l'eau) | Ville            | 100 000 €                        | 25 000 €           | 25%                     | 2009-1 <sup>er</sup> semestre   |
| <b>TOTAL</b>  |                  | <b>5 664 392 €</b>               | <b>2 481 788 €</b> |                         |                                 |

Les évolutions financières de la maquette seraient complétées par les modifications suivantes :

| Libellé de l'opération            | Maître d'ouvrage | Base de financement prévisionnel | Subv ANRU | Taux de subvention ANRU | ANRU Année de démarrage proposée | Différentiel ANRU |
|-----------------------------------|------------------|----------------------------------|-----------|-------------------------|----------------------------------|-------------------|
| Ecoles Mermoz et St Exupéry Ville | Ville            | 1 350 600 €                      | 675 300 € | 50%                     | 2009 – 2 <sup>ème</sup> semestre | 0                 |
| Pôle Petite Enfance               | Ville            | 2 400 000 €                      | 600 383 € | 25 %                    | 2009 – 2 <sup>ème</sup> semestre | + 332 890€        |
| Démolition Gymnase Basseau        | Ville            | 120 000 €                        | 60 000 €  | 50%                     | 2012 – 1 <sup>er</sup> semestre  | + 60 000 €        |
| Passerelle circ. douce            | Ville            | 805 180 €                        | 402 590 € | 50%                     | 2011 – 2 <sup>ème</sup> semestre | + 200 000€        |
| <b>TOTAL</b>                      |                  |                                  |           |                         |                                  | <b>+592 890€</b>  |

Afin de flécher l'ensemble des crédits non consommés (Parvis et maison pour grandir et bd J. Moulin), soit 592 890 € (subventions ANRU), il est proposé de réévaluer le taux de subvention ANRU du pôle petite enfance (passage de 15 à 25%) et d'évaluer le taux pour la démolition du gymnase à 50 %.

Conformément au positionnement de l'ANRU le 2 juin dernier, les années de démarrage sont identiques à celles de la maquette. L'année de démarrage de l'équipement socioculturel et sportif de Basseau serait calée sur les dates initiales de l'opération reconstruction de la de l'ACAIQ (BEQ1).

Ces changements pour la ville d'Angoulême n'amènent aucune modification financière pour la ComAGA.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 9 juin 2009,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 10 juin 2009,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle relative à l'opération de renouvellement urbain du Grand Angoulême - Basseau Grande Garenne modifiant la maquette financière, remplaçant l'avenant n°1 initialement prévu dans la délibération n° 12 du 5 février 2009 et non signé.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant et les documents y afférant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| <b>Certifié exécutoire :</b>   |  |
|--|--|
| <b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b><br><br><b>13 juillet 2009</b> | <b><u>Affiché le :</u></b><br><br><b>17 juillet 2009</b> |